

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres des conseils de recours  
dans l'enseignement secondaire ordinaire**

**A.Gt 09-09-2010**

**M.B. 21-10-2010**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment les articles 72, 97 et 98;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 mars 1998 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils de recours de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2008 portant désignation des membres des conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4 de plein exercice;

Vu les propositions du Comité de concertation de l'enseignement confessionnel et du Comité de concertation de l'enseignement non confessionnel,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité de membres effectifs du conseil de recours pour l'enseignement secondaire confessionnel :

Mme Anne-Françoise Delexhe, Dieweg, 78, 1180 Bruxelles;

Mme Françoise Demey, rue du Veneur 122, 7830 Graty;

M. Joseph Wollseifen, Les Agaux, 8, 4877 Olne;

M. André Remacle, rue du Châlet 40, 6792 Halanzy;

M. Francis Cordier, rue d'Erbisoeul 180, 7050 Herchies.

**Article 2.** - Sont désignés en qualité de membres suppléants du conseil de recours visé à l'article 1<sup>er</sup> :

M. Jean-Marie Demoustier, rue des Harmonies 30, bte 202, 1348 Louvain-la-Neuve;

M. André Lesage, chaussée de Bruxelles 372, 7822 Meslin-Levêque;

M. Bernard Delcroix, rue des Bruyères 12, 5140 Sombreffe;

M. Michel Lambert, avenue Liebrecht 19, 1090 Bruxelles;

Mme Colette Pineur, chaussée Roosevelt, 82, 4540 Amay.

**Article 3.** - Sont désignés en qualité de membres effectifs du conseil de recours pour l'enseignement secondaire non confessionnel :

M. Claude Brancart, CPEONS, rue des Minimes, 87-89, 1000 Bruxelles;

M. Robert Huguet, CPEONS, rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles;

M. Francis Schiepers, avenue Wellington 11, 1420 Braine-l'Alleud;

M. Bernard Dupont, Ernonheid 23, 4920 Aywaille;

M. Alfred Aupaix, rue des Maquisards 11, 7332 Sirault.

**Article 4.** - Sont désignés en qualité de membres suppléants du conseil de recours visé à l'article 3 :

M. Pol Soudan, CPEONS, rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles;

M. Alain Massart, CPEONS, rue des Minimes 87-89, 1000 Bruxelles;

Mme Martine Gunther, rue de la Cueillette 6, 1180 Bruxelles;

Mme Tania Vandekerckhove, chemin de Renowelz 18, 7812 Mainvault;



---

Mme Françoise Galoux, avenue Gevaert 206, 1332 Genval.

**Article 5.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2008 portant désignation des membres des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice est abrogé.

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 16 août 2010;

**Article 7.** - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 9 septembre 2010.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET

